

Clément Moisan, *le Phénomène de la littérature*

Gilles Marcotte

Volume 29, Number 1, Summer 1996

Le rythme : littérature, cinéma, traduction

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/501152ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/501152ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

Clément Moisan, le Phénomène de la littérature

Publisher(s)

Département des littératures de l'Université Laval

ISSN

0014-214X (print)

1708-9069 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Marcotte, G. (1996). Clément Moisan, *le Phénomène de la littérature*. *Études littéraires*, 29(1), 125–129. <https://doi.org/10.7202/501152ar>

Tous droits réservés © Département des littératures de l'Université Laval, 1996

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Moisan, Clément, *le Phénomène de la littérature*, Montréal, L'Hexagone, 1996, 261 p.

■ Suis-je sûr de bien entendre ce que Clément Moisan veut dire par le titre de son ouvrage, *le Phénomène de la littérature* ? Il donne du mot « phénomène », dans l'introduction, une première définition qui relève du sens commun : « L'idée de " phénomène ", [écrit-il], s'applique à la perception d'une réalité qui apparaît à première vue, qui frappe l'attention comme " fait " ou ensemble de " faits ", tombe sous l'œil, pour ainsi dire » (p. 9). Mais après avoir emprunté quelques détours, à vrai dire peu éclairants, du côté de la phénoménologie et de quelques autres lieux, il fera du « phénomène de la littérature » non pas un donné de la perception immédiate, mais au contraire l'objet d'une conquête : « S'il existe un " phénomène de la littérature ", nous n'en avons pour l'instant qu'une ombre, celle de nous-mêmes se projetant sur lui. Notre entreprise est de faire disparaître cette ombre de nous qui empêche de voir la littérature ou son phénomène » (p. 14). Le « phénomène de la littérature » ne serait donc pas ce qui « apparaît à première vue », mais ce qui est le mieux caché, ce que nous connaissons le moins facilement, ce qui serait masqué non seulement par les préjugés courants sur la littérature mais aussi, mais surtout par l'encombrante subjectivité de l'observateur, de l'analyste. Irons-nous jusqu'à dire : un pur objet, idéalement imperméable aux regards mêmes qu'on jette sur lui ? La littérature elle-même, en elle-même, observable scientifiquement ? On se souviendra que, dans son petit ouvrage sur *l'Histoire littéraire*, paru en 1990 aux Presses Universitaires de France, Clément Moisan avait déjà formulé le projet — l'utopie ? — d'une parfaite objectivation de la chose littéraire. La visée du nouvel ouvrage paraît moins radicale ; elle est en tout cas moins clairement exprimée, et atténuée par les considérations sur la « mise en discours » et la « mise en texte » qui apparaissent dans les dernières pages.

L'ampleur, l'ambition du projet — et ses ambiguïtés — montrent qu'il ne s'agit pas, pour Clément Moisan, de reprendre sur de nouveaux frais ce que Robert Escarpit appelait la « sociologie des faits littéraires » : édition, fabrication, diffusion¹. Il se référera plutôt aux propositions d'un Hans Robert Jauss, d'un Pierre Bourdieu, d'un Jacques Dubois, d'un Alain Viala, qui ne s'arrêtent pas aux simples « faits », mais veulent décrire le fonctionnement de la littérature considérée globalement. Aussi bien Moisan introduit-il dans son texte la notion de « système » ou de « polysystème » pour marquer que, sans prétendre épuiser le sujet, il entend ne jamais perdre de vue l'ensemble, les corrélations entre les divers éléments qui composent la chose littéraire.

Il me faut avouer que j'ai parfois quelque difficulté à me retrouver dans les éléments dégagés par l'auteur et les relations qu'il noue entre eux. Son projet l'oblige à prendre

1 Robert Escarpit, *Sociologie de la littérature*, Paris, Presses de l'Université de France, 1958, p. 16.

en compte plusieurs des théories contemporaines de la littérature, et la quantité de pages dont il dispose n'est pas infinie : d'où un certain nombre de hiatus. On s'étonne par exemple de lire, dans le premier chapitre intitulé « les Conditions matérielles de la littérature », qu'il sera traité du « concept traditionnel de littérature et (de) ses renouvellements successifs depuis quelques décennies » : entre les « conditions matérielles » et le « concept », la distance paraît bien un peu grande au premier abord, et aurait besoin, pour être franchie commodément, de quelques médiations que l'auteur ne fournit pas. En quoi, d'ailleurs, un tel « concept » *renouvelle*-t-il le concept traditionnel de la littérature, défini de façon très lâche par le « chef-d'œuvre », la « beauté pure » ? Sur la notion de texte, introduite un peu plus loin, Clément Moisan nous laissera également dans le vague. Peut-on dire, sans plus, que selon Barthes « le texte est “ plaisir ” (ou sexe) » ? Et en quoi le « texte » se distingue-t-il du « discours » ? J'ai l'air de faire le pion, à partir de quelques exemples tirés du premier extrait du premier chapitre, mais c'est tout l'ouvrage qui est ainsi affaibli par un emploi trop rapide des termes mis à la mode par la théorie contemporaine.

La dernière partie de ce chapitre, bien qu'assez faiblement arrimée, elle aussi, au titre général, est à mon avis la plus intéressante, la mieux développée. Elle procède d'une « recherche empirique » (p. 8) dont Clément Moisan nous avait prévenu, dans les premières lignes de l'ouvrage, qu'elle y occuperait une place considérable. Il montre ici comment la notion du littéraire s'est transformée progressivement au Québec, en examinant les préfaces de trois éditions du *Répertoire national* de James Huston : celle de Huston lui-même (1848-1850), celle d'Adolphe-Basile Routhier (1893) et celle de Robert Mélançon (1982). On voit dans ces textes la littérature acquérir peu à peu son autonomie par rapport aux autres discours sociaux, se dégager de l'utilitaire pour offrir en fin de course, selon Mélançon, un « plaisir libre et désintéressé » (p. 32). Chacun des chapitres du *Phénomène de la littérature* comprendra, ainsi, des études de caractère empirique. Clément Moisan, on le sait, a beaucoup travaillé au cours de sa carrière sur cet aspect de l'institution littéraire qu'est l'enseignement. On lira avec intérêt ses pages sur Eugène Manuel, homme de lettres de la fin du XIX^e siècle qui sut unir en sa personne les privilèges de la création poétique, de l'enseignement et de la politique. L'histoire de l'analyse littéraire, dans les collèges du Québec, est également fort utile, de même que les considérations sur l'histoire littéraire selon Camille Roy et Lorne Pierce ou encore, en France, sur la célèbre enquête d'Agathon.

Aux mots « phénomène » et « système », qui sont les mots clés, sinon les mots fétiches du discours de Clément Moisan, il faut ajouter celui d'« histoire », qui s'impose dans la conclusion de façon insistante : « Les voies de l'histoire sont sans doute impénétrables mais elles sont les seules qui permettent de suivre un phénomène » (p. 219) ; « L'histoire littéraire est sans doute la seule discipline des études sur la littérature qui... » (p. 223) ; « L'historicisation du phénomène est sans doute la seule issue au problème de la compréhension de la littérature » (p. 224). On le voit par cette dernière phrase, Clément exclut la possibilité d'une forme transhistorique de la littérature, et cela lui est d'autant plus facile que son programme ignore les œuvres particulières. Tout au plus,

dans le « polysystème » qu'il propose, serviraient-elles à illustrer une idée générale qui les dépasse infiniment. Au début de son introduction, il avait cité l'interrogation de Roland Barthes à ce propos : « La littérature possède-t-elle une forme sinon éternelle, du moins transhistorique ? » (p. 7). Mais il n'a pas retenu la réponse que donne Barthes à la page suivante : « [...] depuis Homère et jusqu'aux récits polynésiens, personne n'a jamais transgressé la nature à la fois signifiante et déceptive de ce langage intransitif, qui « double » le réel (sans le rejoindre) et qu'on appelle « littérature » : peut-être précisément parce qu'il est un *luxé*, l'exercice du pouvoir inutile que les hommes ont de faire *plusieurs* sens avec une seule parole ².

Gilles Marcotte
Université de Montréal

■ Gilles Marcotte soulève trois questions que pose *le Phénomène de la littérature*, auxquelles l'ouvrage ne semble pas avoir apporté de réponses. Les voici :

1) Le terme et l'idée de phénomène

Le mot « littérature » ne fait pas problème à Gilles Marcotte, du moins ses premières observations s'attachent-elles au seul sens de « phénomène ». C'est précisément celui-là qui me paraît le plus ambigu, cette notion de littérature, « ambivalente et polyphonique », comme l'exprimait Robert Escarpit. C'est pour y voir d'un peu plus près que j'ai choisi le terme « phénomène », que je n'avais pas l'intention de redéfinir, auquel j'avais encore moins l'ambition de donner un nouveau sens qui viendrait enrichir nos dictionnaires. Bien sûr, je suis parti d'une sorte de sens commun pour ensuite pousser plus loin ou aller plus en profondeur, non dans un approfondissement du sens du mot, mais dans ce qu'il met en scène. Ce qui me paraît utile dans l'emploi de ce terme est d'abord de pouvoir redire, après tant d'autres, que la littérature est un phénomène social mais aussi et surtout que, si tel est le cas, elle est un de ces phénomènes sociaux au même titre que ses analogues, parce qu'elle est, comme eux, constituée par un système de lois, de règles, de codes, de normes, de principes, de préceptes, de discours, qui guident tous ses acteurs, agents, institutions, instances, et autres composantes. En littérature, faut-il insister encore et toujours, car cela semble trop connu, mais jamais bien montré, nous avons aussi nos codes et notre jurisprudence, nos dogmes et nos catéchismes, nos législations et nos réglementations. La deuxième partie de l'ouvrage l'expose bien, du moins je le croyais, où j'ai choisi trois modes de régulation que sont les genres, les manifestes et les querelles littéraires et trois modèles de régularisation, que

2 Roland Barthes, *Essais critiques*, Paris, Seuil, 1964, p. 266.

sont la *doxa*, la critique et l'histoire littéraires, pour illustrer cette idée de phénomène comme système régulateur de la littérature. Les champs intellectuel, artistique, religieux, littéraire et même sportif, dont parle Bourdieu, pourraient aussi être nommés « phénomènes », même si cela semble bizarre, car ils ont tous cette particularité d'être régis par différents types de législation explicite et implicite, exprimée et non dite. Mais il y a aussi bien d'autres éléments dans la théorie de Bourdieu que j'ai négligés, et pour cause. On ne me chicanera pas, je pense, de ne pas avoir repris dans mon titre les mots de « champ », « institution », « système » ou « polysystème », qui appartiennent à d'autres et qui sont associés à Bourdieu, Dubois, Escarpit, Even-Zohar. « Phénomène » ne s'imposera sans doute pas comme ce fut le cas des autres termes, mais je n'aspire pas non plus à cette reconnaissance. Plus modestement, j'ai choisi une autre approche de la littérature, qui reprend ou complète, c'est selon, celles des autres théoriciens, mais ne les contredit pas.

b) Les théories contemporaines et leur amalgame

Un ouvrage comme celui-ci ne peut ignorer les apports théoriques anciens et modernes. En ce domaine, nous sommes tributaires de nos prédécesseurs et de nos contemporains. Je devais leur faire une place, les identifier, mais mon but n'était ni de réécrire, ni d'appliquer, ni d'évaluer leurs théories littéraires, souvent bien connues, ni surtout de les lier entre elles, comme dans une sorte de « bricolage » dont parlait Lévi-Strauss à propos de toute théorie. Aussi Gilles Marcotte a raison de croire qu'il manque des liens entre elles et entre les diverses notions auxquelles elles renvoient. Ma démarche met en cause les théories sociologiques récentes qui me permettent de déployer et surtout de situer mes propres hypothèses de travail qui sortent de « cas » concrets et significatifs, et s'appuient sur eux pour aller vers une généralisation, caractéristique de toute théorie. D'ailleurs, j'ose espérer qu'il ne s'agit pas ici de théorie jargonnante, mais plutôt de l'exposé de certaines des structures de fonctionnement de la littérature, que des exemples longs, détaillés et pertinents, illustrent et font comprendre. C'est, en particulier, ce que ma deuxième partie montre, que Gilles Marcotte trouve « plus intéressante » et « mieux développée ». Si elle lui semble moins bien arrimée à la première partie, c'est qu'il n'est pas apparu que les « conditions de la littérature », matérielles et structurelles (les deux chapitres), sont fondées sur des règles de production et de réception, que j'ai illustrées par deux autres exemples : les préfaces au *Répertoire national*, comme modes de législation qui changent d'époque en époque, mais toujours en vue d'un classement ou d'une canonisation, et l'œuvre de Stephen Leacock telle que passée au crible de la critique, de l'institution scolaire, du comparatisme canadien / québécois / français, qui la réévaluent sans cesse à partir de critères qu'imposent l'idée de genre et le moment. La littérature est un phénomène parce qu'elle est un système de régulation et de régularisation sans cesse mouvant et en constant déplacement, comme celui de tous les autres phénomènes sociaux. En ce sens, elle est un phénomène historique.

c) L'histoire « transhistorique »

Cette histoire n'est pas celle que je pratique, si je comprends bien Gilles Marcotte qui dit que je fais l'économie des œuvres dans mon histoire ; elle serait celle d'« œuvres particulières » et des liens qu'elles entretiennent entre elles. Mais une histoire littéraire ne peut faire l'économie des structures qui permettent aux œuvres d'exister, de se manifester, d'exercer une action sur des individus ou d'autres œuvres au moment de leur parution et après, dans le cours du temps. Ces structures qui changent, évoluent, sont matérielles, institutionnelles, de l'ordre du système, et elles ont à voir avec le contexte de production et de réception littéraires, qui n'est jamais étranger au social, au religieux, au juridique, au politique. Une histoire « transhistorique » qui ne tiendrait pas compte *aussi* de ces structures qui changent, des institutions et des sociétés qui évoluent également, aboutirait également à une « idée générale » qui dépasserait les œuvres. Dans le respect d'une certaine tradition, je réaffirme cette liaison entre « littérature et société ». Les historiens, aidés en cela par les sociologues de la littérature, ont tenté de voir comment se forment ces liens et de quelle nature ils sont. Au terme de cette évolution historiographique, je cite un bon exemple, pour me référer à ce que je connais bien (je plaide aussi pour ma paroisse), l'histoire de *la Vie littéraire au Québec* que notre équipe du Centre de recherche en littérature québécoise (CRELIQ) publie aux Presses de l'Université Laval (3 tomes parus). On a parfois cru que l'histoire de la littérature devait fournir une sorte d'essence littéraire, dont la nature serait esthétique, artistique, stylistique ou thématique. C'est ce que Bourdieu reproche à Danièle Sallenave au tout début de ses *Règles de l'art*. Si, comme le dit Gilles Marcotte, « j'exclus cette possibilité » d'une histoire transhistorique, c'est que j'ai peu d'attrait pour les essences et plus pour les réalités, et les réalités dans leur temps et à travers lui. À ce propos, la citation de Barthes, que j'ai donnée et tronquée de sa réponse, est une question à laquelle Barthes ne donne qu'une réponse partielle, car le reste de la citation citée par Marcotte est de l'ordre du textuel, ce langage plurivoque et pluriel des œuvres, « depuis Homère jusqu'aux récits polynésiens », dont on peut tirer un ou plusieurs sens à toutes les époques de l'humanité. Il s'agit bien d'une histoire « transhistorique », mais qui devrait, pour ne pas tomber elle aussi dans de grandes généralités, prendre en compte les deux ordres du textuel et du contextuel, pour dire les choses très et trop simplement. Ma troisième partie le suggère, en montrant que l'histoire littéraire, dont j'essaie une fois de plus de préciser les objectifs et les méthodes, peut justement (il me faut donc me répéter encore, mille excuses !) accomplir ce travail en liant de façon logique (la logique du passé et celle de notre temps) toutes les données du phénomène de la littérature dans une perspective vraiment (trans)historique.

Clément Moisan
Université Laval